



DÉCLARATION LIMINAIRE CTL DU 26 avril 2022

Notre déclaration liminaire porte sur 2 points de l'ordre du jour, les autres points seront discutés au cours de la réunion.

Recrutement des agents contractuels:

La DGFIP prévoit que les 5000 départs prévus en 2022 devraient être compensés à hauteur de 3500 recrutements dont 1000 contractuels. La CGT ne peut cautionner une telle politique d'austérité qui contribuera à la disparition d'une fonction publique de carrière.

Concernant les recrutements de contractuels, aucune réelle politique d'embauche n'est prévue. Ces contractuels, recrutés pour pourvoir des postes de toutes les catégories sont de plus, rémunérés à minima tout en exerçant les mêmes missions qu'un agent. Ces emplois ne sont donc absolument pas attractifs (absence de perspective de promotions internes, démissions), le recrutement prévu en 2022 pourrait ne pas trouver preneur en totalité à l'image de celui de 2021 et contribuer ainsi à accroître le sous-effectif actuel. La décision récente du DG de recourir à l'ensemble des listes complémentaires n'est peut-être pas anodine...

D'autre part les modalités de recrutement de ces candidats ne dépendent pas des résultats d'un concours mais d'un entretien ne garantissant pas le principe d'égalité mais aussi laissant place à la subjectivité dans la sélection avant même cet entretien.

La CGT a toujours privilégié le recrutement d'emplois sous statut par la voie du concours. Elle s'oppose donc au recrutement de contractuels à la DGFIP. Pour autant, à l'image du travail effectué par notre organisation syndicale envers les personnels dits «berkanis», elle sera présente à leurs côtés pour défendre leurs droits.

Actions relatives à l'amélioration du cadre de vie au travail:

Dans le cadre du protocole signé le 22 octobre 2021 entre la DGFIP et les organisations syndicales nationales, un fonds national est dédié à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Pour l'Eure est allouée une enveloppe de 67500 €. Une consultation a été réalisée par la direction auprès des agents qui ont fait remonter un certain nombre de souhaits.

Des groupes de travail avec les représentants des personnels et la direction ont permis de retenir les propositions des agents qui rentraient dans le cadre prévu et bénéficiant à tous. Ce CT doit entériner pour chaque site les propositions émises par le groupe de travail.

La CGT est favorable aux propositions formulées par les agents. L'amélioration de la vie au travail des agents passe néanmoins par des conditions de travail plus favorables. Ces

conditions de travail se dégradent au fil du temps: Resserrement du réseau (NRP, organisation des services), suppressions d'emplois, charge de travail en augmentation, privilégier le quantitatif au détriment du qualitatif...

Ces difficultés transparaissent chaque année dans l'observatoire national de la DGFIP sans qu'aucun remède n'y soit apporté!

Les élus en CTL.